Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 089-218900918-20260605-DE_062_2026-DE

CHÂTEL CENSOIR
LA MAIRIE

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de la convocation: 01/06/2026

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Votants: 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Le cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence d'Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL, Jean-Jacques DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU, Annick IENZER, Clara CHADELAUD, Mike SALIGOT, Christophe OPEC, Gwenaëlle JANIK, Johan SCHOLLAERT, Yasmina ROULT, François CANIVET, Stéphane JACQUES

Représentés : Francine VINTZEL représentée par Christophe OPEC

Excusés :

Absents:

Création dune zone de circulation réglementée sur le port de plaisance - (DE_062_2026)

Le Maire expose au Conseil municipal les enjeux en matière de régulation de la circulation des véhicules motorisés sur la voirie et les espaces du port de Châtel-Censoir et restitue les propositions élaborées par une délégation du Conseil municipal le 24 juin 2026. Il propose que la Commune instaure une zone de circulation réglementée (zone 20) et procède à certains aménagements de type potelets et autres.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
ACCEPTE de créer une zone de circulation réglementée 20 au sens du décret 2008-754 du 30/07/2008,
ACCEPTE d'implanter des boudins amortisseurs en entrée de zone et en entrée de l'aire d'accueil des plaisanciers ainsi que des potelets amovibles en bordure de voirie pour empêcher le stationnement sauvage des véhicules,
AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Joël BOISSIERE

Le Maire,

Olivier MAGUET